

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE PERMIS B/AAC/SUPERVISEE

Formation Théorique :

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code est suivi :

- Dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- Dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- Via Internet

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Formation Pratique :

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.• Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.• Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.• Démarrer et s'arrêter.• Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.• Utiliser la boîte de vitesses.• Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.• Regarder autour de soi et avvertir.• Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.• Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.• Adapter l'allure aux situations.• Tourner à droite et à gauche en agglomération.• Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.• Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.• S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer et maintenir les distances de sécurité.• Croiser, dépasser, être dépassé.• Passer des virages et conduire en déclivité.• Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.• S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.• Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.• Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.• Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.• Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">• Suivre un itinéraire de manière autonome.• Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.• Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.• Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.• Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).• Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.• Pratiquer l'écoconduite.
EXAMEN THEORIQUE : 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code. • Valable 5 ans.	EXAMEN PRATIQUE : • 32 minutes. • Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. • Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. • Une question de vérification intérieur ou l'extérieur du véhicule, une en lien avec la sécuritrouitière et une question de premiers secours.

DOCUMENT AFFICHE AU BUREAU ET DISPONIBLE SUR DEMANDE

PLAN et PROGRAMME DE FORMATION PERMIS AM (cyclomoteur 50cm3)

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un cyclomoteur léger (50 cm3) en toute sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

SEQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	Minimum 30 Minutes	Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.• Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Minimum 1h	Formation à la conduite hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	Minimum 30 Minutes	Apports théoriques (code de la route)	<ul style="list-style-type: none">• Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique	<ul style="list-style-type: none">• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1h	Sensibilisation aux risques	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

PUBLIC VISE & PRE-REQUIS

- Etre agé d'au moins 14 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Etre titulaire de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1 (ASSR1) pour les moins de 26 ans.

RESULTATS ATTENDUS

Avoir le niveau requis pour circuler en toute sécurité sur un cyclomoteur

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

-QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'une mention deux-roues et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

-MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des jeunes et adultes.

Alternance de théorie et de pratique

Salles de cours équipée de moyens multimédia (à l'intérieur de l'auto-école).

Scooter Piaggio Fly 50 cm3 - Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Aire de maniabilité non ouverte à la circulation (**Parc du Tremblay à Champigny, situé à ¼ h**)

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences .

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : satisfaire aux exigences de la formation. Validé par le formateur

SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'une attestation de formation permettant de faire la demande d'obtention de titre « permis AM »

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

8h de formation minimum avec une répartition décrite dans le programme de formation ci-dessus.

PRIX DE LA FORMATION : 280€ TTC

DATE(S) : Nous consulter

INFORMATIONS GENERALES ET DOCUMENTATION : Au bureau, par Tél, Mail ou site internet

INFORMATION HANDICAP : se renseigner au bureau ou www.ceremh.org expert mobilité handicapé.

PLAN et PROGRAMME DE FORMATION au PERMIS 2 Roues 125 cm³ et L5e

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de conduire une motocyclette 125 cm³ ou un scooter à 3 roues (catégorie L5e) en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Personne titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité, depuis au moins 2 ans,
- Dans le cas d'un scooter à 3 roues, avoir 21 ans au moins,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT :

- La formation est accessible un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B. -Sont dispensés :
 - 1- Les détenteurs du permis B avec équivalence A1 (avant le 1er mars 1980),
 - 2- Les titulaires du permis B qui justifient une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm³ au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 ,
 - 3- Les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans justifiant une pratique de la conduite d'un 3 roues ou motocyclette au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux-roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage....
- La conduite en circulation : positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, aborder une intersection, les dangers particuliers.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation se déroule en 3 phases :
 - 1- 2h de théorie
 - 2- 2h de pratique hors circulation (plateau)
 - 3- 3h de circulation

MODALITES PEDAGOGIQUES • Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel , BEPECASER 2 roues et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Équipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Équipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - 1- un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - 2- des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - 3- un blouson ou d'une veste manches longues,
 - 4- un pantalon ou d'une combinaison
 - 5- de bottes ou de chaussures montantes,
- Piste -Supports pédagogiques remis aux stagiaires

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations théoriques et pratiques en continue.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation 125 cm³ (7h).
- L'attestation de formation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en même temps que le permis de conduire B en cours de validité.
- En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise,
- Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS • HORAIRES • Nous contacter **DUREE DE LA FORMATION** • 7 heures. **TARIFS:** voir site

DOCUMENTATION AFFICHE ET DISONIBLE AU BUREAU ou site internet www.auto-ecolebordsdemarne.fr
AUTO-ÉCOLE DES BORDS DE MARNE
9 Grande Rue Ch de Gaulle – 94160 BRY-SUR-MARNE TEL :01 49 83 93 91 courriel : aebdm94@gmail.com

PLAN et PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PASSAGE DE LA CATÉGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE À LA CATÉGORIE A

A2 VERS A

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de conduire une motocyclette d'une puissance supérieure à 35kw.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Titulaires du Permis de Conduire A2 depuis au moins 2 ans.
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis - Horaires (voir horaires de l'agence)
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS et MATERIELS

- Enseignant titulaire de l'Autorisation d'enseigner mention 2 roues en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter
- Matériel : Motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kw, fourniture d'un gilet de haute visibilité Moto-Ecole, Matériel Radio-communication
- Vidéoprojection, multimédia.

PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Elle s'inscrit dans une démarche " post-permis " et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une moto d'une puissance supérieure à 35kw
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la conduite d'une moto d'une puissance supérieure à 35kw.
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

SEQUENCE 1 : théorie-durée : 2 heures

Présentation-Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité-délectabilité-vitesse-conduite et produits psychoactifs

■ Présentation

L'(es) élève (s) est (sont) amené (s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu (s) et année (s) d'obtention, nombre de km parcourus/ an, type de motocyclette (s) utilisée (s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage ...

■ Accidentalité-Vitesse- Délectabilité

- Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
 - vitesse et perception visuelle ;
 - vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
- Explications et échanges sur la signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ ou de chute.

■ Conduite et produits psychoactifs

- Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
- Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
- Les sanctions.

SEQUENCE 2 : maniabilité hors circulation-durée : 2 heures

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette)

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

- Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
 - mouvements et positionnements du regard,
 - mouvements et positionnements de la tête et du corps,
 - comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices ;
- Explications et travail sur le freinage
 - utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée,
 - utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante - explications sur le transfert des masses,
 - comment s'arrêter et repartir en courbe
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
 - réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

SEQUENCE 3 : circulation et clôture de la formation-durée : 3 heures

(pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée)

■ Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élève (s), principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.
- Dans le véhicule suiveur prend (nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. L'élève peut pratiquer la circulation inter-files dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

■ Clôture de la formation-20 minutes :

Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

SANCTION DE LA FORMATION

- Edition Attestation de formation
- Demande de fabrication de titre A sur ANTS